AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **23 janvier 2017 au 20 février 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de CRUGUEL concernant le projet présenté par la SCEA PONT BIHAN (représentée par M. Fabrice CARO, gérant), dont le siège social est situé au lieu-dit "la Ville au Lau" 56420 CRUGUEL, en vue d'exploiter un atelier avicole devant comporter, après création d'un poulailler de 2000 m², 40000 emplacements (poulets de chair), au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de CRUGUEL aux jours et horaires suivants:

- les lundis, jeudis et vendredis : de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- les mardis de : 08h30 à 12h30

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 20 février 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de CRUGUEL
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 1allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr